

## Les sillons pour l'horaire annuel 2010 ont été attribués de manière définitive

Le 21 août 2009, 12 818 sillons ont été attribués de manière définitive pour l'horaire annuel 2010, qui entrera en vigueur le 13 décembre 2009. Si le nombre de sillons pour le trafic voyageurs a légèrement augmenté, la demande pour le transport de marchandises a quant à elle diminué de 10% par rapport aux commandes de l'année dernière. En 2009, les entreprises de fret ont réduit leurs capacités d'offres à cause de la récession. Elles attendent des signes clairs d'une reprise économique pour augmenter à nouveau leurs capacités. Les sillons nécessaires seront alors commandés dans le cadre de l'horaire sous-annuel.

### Indicateurs relatifs à l'attribution définitive des sillons pour l'horaire annuel 2010

Indicateur	Nombre	Variation par rapport à l'année précédente
<b>Nombre de commanditaires (entreprises ferroviaires)</b>	<b>18</b>	<b>-1</b>
- pour le trafic voyageurs	9	-1
- pour le trafic marchandises	9	0
<b>Sillons attribués</b>	<b>12 818</b>	<b>+1,0%</b>
- pour le trafic voyageurs	10 157	+4,5%
- pour le trafic marchandises	2661	-10,0%

Les commandes de sillons ont engendré 103 conflits de commandes, soit 24 de moins que l'année dernière. Ce recul s'explique par la diminution de la demande de sillons pour le trafic marchandises du fait de la situation conjoncturelle. Il n'a toutefois pas été facile de trouver des solutions de remplacement adéquates. En effet, la pression élevée sur les coûts dans le transport de marchandises s'est traduite par une intensification de la lutte pour obtenir des sillons attrayants, d'où une demande concentrée sur certains jours et certaines plages horaires. Grâce à la coopération de tous les intéressés, la quasi-totalité des conflits ont cependant pu être réglés à l'amiable. Pour quelques-uns, certains points de détail font encore l'objet de clarifications.

Il est bien entendu encore possible de commander des sillons pour le nouvel horaire. Dès que la conjoncture s'améliorera, d'aucuns devraient profiter de cette opportunité, en particulier en trafic marchandises. Les sillons seront alors attribués en fonction des capacités restantes et selon le principe du «premier arrivé, premier servi».

Soucieux d'améliorer continuellement le processus d'octroi des sillons, nous recueillerons un feed-back auprès de tous les commanditaires et tiendrons compte de leurs suggestions et remarques lors de la préparation de l'horaire 2011.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Werner Grossen, chef Attribution des sillons Tél. +41 (0)31 384 20 46

Berne, le 22 septembre 2009